



Communiqué

Pour diffusion immédiate

À l'attention du directeur de l'information, du responsable des affectations et des rédacteurs des chroniques Économie et Consommation

Hausse des tarifs d'électricité : La hausse pour 2014 n'est pas acceptable!

Montréal, le 31 mars 2014 – La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) rejette la hausse des tarifs d'électricité au 1^{er} avril 2014.

Hydro-Québec demandait, dans sa requête tarifaire amendée, une hausse de **5,8 %** pour 2014, la Régie de l'énergie a finalement autorisé une hausse des tarifs d'électricité de **4,3 % pour les clients résidentiels**, hausse effective au 1^{er} avril 2014. Cette hausse lui procurera 418 M \$ (millions \$) en revenu supplémentaire, dont 207 M \$ provenant des clients résidentiels.

Les nouveaux contrats d'approvisionnements (imposés par le gouvernement du Québec) justifient à eux seuls une hausse de 2,7 % et continueront d'exercer des pressions à la hausse sur les tarifs pour plusieurs années à venir, alors que nous serons en surplus énergétique pour au moins 10 ans encore. Les surplus énergétiques (13,4 TWh en 2014, amenant la fermeture de la centrale de TCE et 7,3 TWh de patrimonial inutilisé) coûtent déjà aux clientèles d'Hydro-Québec, plus de 500 M \$ par année. Rappelons que le gouvernement du Québec a malgré tout décrété de nouveaux contrats éoliens, au printemps 2013.

La hausse du taux de rendement accordé par la Régie, à Hydro-Québec Transport et Distribution, amène une hausse de tarifs de 1,4 % (140 M \$); cette hausse est toutefois compensée par des gains d'efficience exceptionnels, en bonne part imposés par le gouvernement, en 2013 et 2014 de l'ordre de 160 M \$. La hausse due à l'indexation du tarif patrimonial (incluse dans le 4,3 % d'augmentation) est de 0,8 % cette année (80 M \$), mais devrait augmenter et hausser les tarifs de l'ordre de 1 % par année dans le futur.

La CACQ rejette l'indexation du tarif patrimonial : cela équivaut à une taxe régressive imposée pour rembourser une partie de la dette du gouvernement, alors que les clientèles d'Hydro-Québec n'en sont pas responsables. De même la CACQ considère injuste la hausse du taux de rendement, alors qu'Hydro-Québec présente peu de risques et voit toujours le plus gros de sa dette garantie par le gouvernement.

Entre la première hausse autorisée par la Régie de l'énergie en 2004 et 2014, les tarifs d'électricité auront augmenté de 25,6 %, alors que l'IPC au Québec aura augmenté dans la même période de 21,3 %.

Rappelons que la hausse tarifaire de 2013 (2,4 %) a largement dépassé le taux d'inflation (0,7 %), et qu'il en sera ainsi pour 2014 (hausse tarifaire de 4,3% versus une inflation prévue de 1,5%); et il devrait en être ainsi après 2014 (considérant la hausse des taux d'intérêt et des coûts d'approvisionnement, les nouvelles mises en service et l'indexation du tarif patrimonial etc.), d'où une perte de pouvoir d'achat croissante pour la majorité des ménages québécois. On s'attend avec les froids du début 2014 à un endettement accru des ménages envers Hydro-Québec, qui devrait donc s'amplifier dans le futur.

Pour toutes ces raisons la CACQ considère inacceptable la hausse de 4,3 % des tarifs d'Hydro-Québec pour 2014 et demande plutôt que les hausses des tarifs d'électricité, service essentiel au Québec, ne

dépassent pas l'inflation (qui sert, à délais, de balise d'indexation des revenus pour une majorité des ménages : par exemple au Québec les prestations maximales de la RRQ sont indexées de 0,9% pour 2014 et celles d'aide sociale de 0,97%).

- 30 -

Source : Monsieur Richard Dagenais, Porte-parole de la CACQ en matière d'énergie.

Monsieur Dagenais est disponible pour des entrevues.

Téléphone : 418-659-6954

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) est un regroupement de plus d'une vingtaine d'associations de consommateurs, réparties à travers tout le Québec, qui vise la promotion et la défense des intérêts des consommateurs.

Membres de la CACQ

ACEF de l'Outaouais, ACEF de la Péninsule, ACEF de Québec, ACEF des Basses-Laurentides, ACEF des Bois-Francs, ACEF du Haut-St-Laurent, ACEF du Sud-Ouest de Montréal, ACEF Rimouski-Neigette et Mitis, ACEF Rive-Sud de Montréal, APIC Côte-Nord, CRIC de Port-Cartier, CIRCCO, Fonds communautaire des Chenaux, GRAPE, SAAB de Charlevoix-Est, Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est, SBC de Chicoutimi, SBC de Jonquière, SBP de La Baie/Bas Saguenay, SBP des Sources, SBP de Saint-Félicien, Solutions Budget Plus.